

COMMENT DEJEUNER AU RESTAURANT SCOLAIRE ?

Le prix du repas est fixé à **3.95 €**

C'est désormais la **carte Génération HDF** qui permet aux lycéens de badger au passage cantine.

ATTENTION : la carte HDF sert uniquement à une identification. Nous n'utiliserons pas l'argent du compte HDF délivré par la Région pour le paiement des repas.

Remarque 1 : Les lycéens qui ont encore l'ancien badge pourront l'utiliser jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'établissement.

Remarque 2 : les apprenants post-bac et les internes se verront remettre, quant à eux, un badge établissement le jour de la rentrée.

Le restaurant scolaire du Lycée Valentine Labbé fonctionne à la réservation. Afin de réserver votre repas, **le compte TURBOSELF (prestataire informatique de notre restaurant scolaire) doit être crédité.** Pour cela, plusieurs possibilités :

I. PAIEMENT EN LIGNE

Il est possible **et même vivement recommandé** de se créer un compte en ligne sur le **site sécurisé TURBOSELF**. Ce compte en ligne vous permet de déposer régulièrement de l'argent et avoir ainsi accès à la cantine.

La procédure à suivre est la suivante :

Rendez-vous, **à partir du 26 août**, sur le site du Campus Valentine Labbé (<https://lycee-valentine-labbe.fr>)

- Dans la partie **NOS LIENS** en haut, sélectionner l'onglet « Turboself »
- Cliquer sur « *Créer un compte* » en bas de la page (**ne renseignez pas la 1^{ère} ligne, elle est facultative**)

Un mail vous sera envoyé avec vos informations de connexion afin de finaliser la création du compte

Sur votre compte, vous aurez la possibilité de :

- Consulter votre solde cantine
- Charger/recharger votre compte
- Réserver et dé-réserver vos repas (**pour rappel, la réservation des repas est obligatoire**)
 - o au plus tard avant 10h15 le jour même pour le self (un seul oubli de réservation par mois est toléré)
 - o au plus tard la veille avant minuit pour la formule sandwich (aucun oubli de réservation n'est toléré)

II. BORNES DE PAIEMENT

4 bornes Turboself de réservation et de paiement des repas sont à votre disposition dans les locaux du lycée en complément du paiement par internet et vous permettent de :

- **Consulter votre compte**
- **Créditer votre compte par carte bancaire (uniquement à la borne située près des bureaux de l'intendance)**
- **Créditer votre compte par chèque.** Le chèque sera déposé dans une des bornes mais il ne sera enregistré sur votre carte qu'après validation de l'intendance.
- **Réserver et dé-réserver vos repas** au plus tard avant 10h15 le jour même (et au plus tard la veille avant minuit pour la formule sandwich). Il est toutefois conseillé de réserver par internet pour éviter le temps d'attente aux bornes.
- **Obtenir un ticket en cas de carte oubliée :** en cas d'oubli de carte, en vous identifiant à la borne avec votre nom, prénom et mot de passe, vous pouvez obtenir un ticket qui remplacera votre carte pour le passage au restaurant scolaire. Vous êtes autorisé à oublier votre carte une fois par semaine.

INFORMATION FONDS SOCIAL LYCÉEN

Un fonds social lycéen existe pour les élèves du second degré. Il est destiné à aider les familles qui rencontrent des difficultés à financer les repas pris à la restauration du lycée. Les démarches sont à effectuer par les parents.

Le dossier de demande d'aide est disponible **sur le site du lycée ou à retirer à l'intendance** en début d'année scolaire. Il sera déposé auprès de ce service, complété et accompagné des pièces justificatives. Tout dossier incomplet sera refusé.

AIDES POUR LES APPRENTIS ET LES ETUDIANTS INFIRMIERS/AIDES SOIGNANTS

Des aides spécifiques existent pour ces apprenants. A la rentrée, nous vous invitons à vous rapprocher des secrétariats respectifs pour plus d'informations.